

**UN DEMI-SIECLE D'EXPANSION (TERRITORIALE). 1864-1914**  
**Cours Colo-3 (en visioconférence), après 1 et 2**  
**Université de Besançon, Mercredi 24 février 2021 de 8h30 à 10h,**  
**dans le cadre du cycle « Nations en quête de leur passé »**

**par Dominique Lejeune, Prof Dr Dr**

Pour désigner l'ensemble imposant formé par la métropole et l'outre-mer, l'expression de « la plus grande France » apparut pour la première fois sous la plume de **Jacques Liotard** (1869-1940), secrétaire général de la Société de Géographie de Marseille, en 1903. Le « drapeau civilisateur » de la France flotte alors, à ses yeux, « sur des territoires dont la superficie atteint près de vingt fois celle de la métropole, avec une population qui dépasse d'un cinquième celle de notre pays. » **Un « deuxième empire colonial » français naquit en effet.** L'empire colonial passa de 900 000 kilomètres carrés en 1876 à plus de 10 millions à la Belle Époque et de 6 à 55 millions d'habitants.

[Cartes 1898 et 1911](#)

## **I. Les deux fameuses « multiplications », qui ne sont pas seulement républicaines**

L'expansion coloniale de la Troisième République fait passer l'empire colonial de 900 000 kilomètres carrés en 1876 à plus de 10 millions lors de la Belle Époque et de 6 à 55 millions d'habitants. Au Maghreb, la révolte kabyle de 1871 a été réprimée, un relatif peuplement de l'**Algérie** a été fait, le protectorat français a été établi sur la **Tunisie** (traité du Bardo de 1881 et convention de la Marsa de 1883), In Salah (dans les "territoires du Sud" de l'Algérie) est occupé en 1900 et les années 1900 sont l'ère des accords internationaux donnant à la France une position prédominante sur le Maroc. Les colonies françaises sont nombreuses en Afrique subsaharienne depuis le traité Makoko de 1882, la **participation française à la conférence de Berlin en 1885** et l'accord franco-anglais de délimitation de 1890 après lequel l'Angleterre se fit fort de n'avoir laissé au coq gaulois que des « terres légères où il pourra gratter ses ergots » ! D'Obock (acheté en 1862, mais sans occupation effective) la souveraineté française a été étendue sur l'ensemble de la **Côte française des Somalis**, constituée en 1896, deux ans après que la France eût obtenu de l'Éthiopie la concession de la ligne de chemin de fer partant d'Addis-Abeba ; **en deux phases (1885 et 1896) Madagascar est devenue française.** Le partage colonial entre grandes puissances s'est étendu à l'**Indochine** : au

Cambodge et à la Cochinchine, sous souveraineté française depuis le Second Empire, la France a ajouté les protectorats du Tonkin et de l'Annam en 1885 et une installation au Laos en 1893. Tandis qu'un accord franco-anglais maintenait le Siam comme État-tampon (1896), l'exploitation économique du Viêt-Nam — ensemble "pacifié" depuis peu et formé par la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin — a commencé. Dans le reste du monde, la France a participé au *break up of China*, a écrasé la révolte canaque de Nouvelle-Calédonie en 1878, annexé Tahiti (1880) et même racheté l'île de Saint-Barthélémy dans les Antilles à la Suède en 1877.

### Carte colonisation 1914

Ce temps est celui pendant lequel la reine Victoria est proclamée impératrice des Indes (1877) et fait la guerre aux Zoulous, l'Allemagne annexe le Tanganyika et Zanzibar (1885). Le monde colonisateur s'assemble à Berlin (1884) et à Bruxelles (1888) et crée l'État du Congo (1885). Dès 1898, les Américains ont annexé les îles Hawaii et fait la guerre à l'Espagne, ce qui leur a apporté les Philippines, Porto-Rico, l'île de Guam et la "protection" de Cuba. Le président Théodore Roosevelt prononce en 1903 la phrase célèbre (proverbe africain ?) qui allait servir à qualifier sa politique du *big stick*: "Parlez doucement, et portez un gros bâton ; vous irez loin." C'est le début de l'interventionnisme américain (à Panama où est créée la "zone du canal", à Saint-Domingue en 1905, au Nicaragua en 1911) et de la "diplomatie du dollar", les investissements se multipliant à l'étranger.

Cet ensemble colonial français, qui n'a pas officiellement de nom, fait oublier les échecs anciens, comme la perte du premier empire, celui de l'Ancien Régime, et récents, tels que l'aventure mexicaine du Second Empire. Il fut établi au prix de frictions avec des rivaux, au temps de la « course au clocher » de la fin du XIXe siècle entre compétiteurs européens (le *scramble* des auteurs anglo-saxons). L'expression française est employée semble-t-il pour la première fois par Jules Ferry dans son livre de 1890 sur *Le Tonkin et la mère patrie*. La formule anglaise fut popularisée par un article du *Times* le 15 mai 1884. C'est la « mêlée » — troisième terme possible — pour les derniers territoires disponibles, et le temps pour la France de Panama, de Madagascar et de la prise de Tombouctou, qui n'est plus un mirage. L'empire français est encore extensible : la France républicaine ne se considère-t-elle pas toujours comme la protectrice des « lieux saints » de Palestine, à l'instar de la France monarchique ? Le Hoggar ne sera-t-il pas occupé seulement en 1902 ? Toutefois, les territoires « vacants », à considérer comme *res nullius*, se font rares en 1896. Comment l'ensemble conquis et cartographié ci-après est-il organisé et mis en valeur ?

## II. L'Afrique & Madagascar

Le Maghreb devient presque entièrement français, mais la colonisation française s'étend plus au Sud

### 1°) Le protectorat sur la Tunisie et le recul en Égypte

En Tunisie, où Mohammed Saddok (1813-1882), bey de Tunis depuis 1859, était à peu près indépendant de la souveraineté ottomane, devenue théorique, les puissances européennes intervenaient depuis plusieurs années par l'intermédiaire de leurs consuls, de concessions de travaux publics et de prêts, peu remboursés et gérés par la **Commission internationale de la dette** (1869). Voulait surtout se manifester **l'Italie** — tirant profit de la proximité géographique et du nombre de ses ressortissants qui s'étaient installés — et la France, arguant de la mitoyenneté avec l'Algérie et **encouragée par Bismarck**, soucieux de la détourner de l'Alsace-Lorraine et de la brouiller avec l'Italie, dont les ressortissants bénéficiaient depuis 1868 d'un statut particulier, fixé par une convention italo-tunisienne. Par contre, **l'Angleterre** considérait qu'après s'être installée à Chypre et avoir acheté une bonne partie des actions du canal de Suez, elle devait une **compensation à la France**. Pendant la première décennie de la IIIe République, les dirigeants conservateurs français s'étaient montrés peu décidés à agir ; **ce furent les républicains Gambetta et Ferry qui poussèrent à l'intervention**, prenant prétexte d'une nouvelle incursion d'une tribu tunisienne en Algérie, les Kroumirs, connue à Paris le 31 mars 1881.

Exploitant habilement l'incident, **Jules Ferry** obtint le 7 avril le vote de crédits par la Chambre des députés presque unanime ; 30 000 hommes franchirent la frontière algérienne, tandis qu'un petit corps expéditionnaire débarquait à **Bizerte**. Dès le 12 mai 1881, le bey signa le **traité du palais du Bardo, par lequel il reconnaissait le protectorat de la France**. Après ce rapide succès, le gouvernement rappela ses troupes ; aussitôt, une révolte éclata dans le centre et le sud du pays ; plusieurs mois furent nécessaires à une seconde expédition pour rétablir le contrôle français. Tirant argument de la forte mortalité dans le corps expéditionnaire, Clemenceau interpella le gouvernement et Ferry démissionna le 10 novembre. Mais le « coup de fortune » de la France fut complété par la **convention de la Marsa (8 juin 1883)**, précisant les termes du protectorat, dépendant du ministère des Affaires étrangères, qui faisait donc ses débuts dans l'administration coloniale. Le bey gardait une souveraineté théorique, les institutions tunisiennes étant conservées. Un **résident général français** investissait le bey, contrôlait son gouvernement, dirigeait la politique étrangère. Un secrétaire général et des directeurs contrôlaient l'administration générale (Instruction

publique, Finances, Agriculture, Travaux publics...), l'administration locale étant laissée à 36 caïds, surveillés par des contrôleurs civils. Toutes les autorités tunisiennes étant doublées par des Français, le système, dirigé par le résident Paul Cambon (1843-1924) <sup>1</sup>, coûta aussi cher que la colonie classique. Dès 1880 avait été fondé un Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, dont Hubert Bonin s'est fait l'historien <sup>2</sup>. Enfin, **le problème des Italiens subsistait**, et leurs intérêts n'avaient absolument pas été pris en considération alors que 55 000 d'entre eux habitaient le protectorat (contre 16 000 Français). L'exaspération fut vive dans la presse et au parlement de Rome. **L'Italie s'orienta vers la Triple-Alliance** — mais Bismarck n'envisagea jamais d'aider l'Italie dans un conflit armé à propos de la Tunisie — et **c'est seulement en 1896 qu'un accord régla la situation des Italiens**, leur laissant écoles, droit d'exercer des professions libérales et de conserver la nationalité italienne...

### Plan Bizerte 1900

Un cas absolument unique est le **recul français en Égypte**. **Carte routes maritimes britanniques 1870** Alors que les intérêts français étaient prédominants au début de la période, la Grande-Bretagne parvint, au bout d'une longue lutte d'influence, à exercer une domination exclusive sur l'Égypte : achat des actions du khédivé dans le canal de Suez en 1875, fin du condominium franco-anglais, occupation militaire exclusive à partir de 1882, autorité absolue du consul général d'Angleterre. Elle considérait le royaume comme vital pour son commerce et ses relations avec l'Inde par le canal de Suez.

« Bismarck avait vu juste : l'affaire égyptienne allait pendant quinze ans empoisonner les relations franco-anglaises. Le chancelier allemand ne pouvait que s'en réjouir. » (Pierre Milza)

De plus, en 1887, la Grande-Bretagne et l'Italie conclurent le pacte méditerranéen et l'on évoqua bientôt la possibilité d'une alliance germano-anglaise. L'hostilité de la France vis-à-vis de la Grande-Bretagne prit avec Hanotaux, ministre des Affaires étrangères de 1894 à 1898, une allure systématique. Les conflits coloniaux africains se multiplièrent entre les deux pays jusqu'à la crise de Fachoda. **Dans l'affaire d'Égypte, l'opinion française resta à peu près indifférente**, les milieux d'affaires se montrèrent peu soucieux de défendre leurs intérêts autrement que grâce à l'intervention anglaise, et les milieux parlementaires furent échaudés par les difficultés engendrées par l'affaire tunisienne.

---

<sup>1</sup> Laurent Villate, *La République des diplomates. Paul et Jules Cambon, 1843-1935*, Thèse, Science infuse, 2002, 415 p.

<sup>2</sup> H. Bonin, *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004, 370 p.

## 2°) Les trois formes de la pénétration française au Maroc (1900-1904)

La crise marocaine ne fut pas fortuite, mais éclata à la suite d'une pénétration de plusieurs années. Il y a eu **trois formes de pénétration française au Maroc entre 1900 et 1904**. Le Maroc, seul territoire du Maghreb resté indépendant, était gouverné depuis le XVIIe siècle par la dynastie des Chérifs Hassaniens, les souverains — les sultans — étant à la fois chefs politiques et religieux, mais leur autorité politique n'était reconnue que dans le *Bled el Makhzen* et pas dans le « pays de l'insoumission ». La pénétration du Maroc par la France revêtit au début du XXe siècle plusieurs formes. **La première fut militaire** et concerna la zone des confins entre le royaume chérifien et les départements algériens, peu délimitée après la conquête de l'Algérie, et mal contrôlée par le sultan qui n'y était reconnu qu'à titre de chef religieux. La France, après avoir plusieurs fois exercé son « droit de suite », aboutit aux accords de 1901 et 1902, qui repoussaient manifestement la limite de l'Algérie française vers le nord-ouest, et à l'occupation de Colomb-Béchar en novembre 1903. Dans le même temps, elle s'efforça d'amener le sultan 'Abd al-'Aziz à **réformer son armée (battue par un insoumis de Taza en 1902), sa police, son administration, ses finances... en employant des instructeurs français**. C'était ici rencontrer la concurrence de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, qui s'efforçaient de faire de même pour leur compte et que le sultan voyait d'un bon œil à titre de contrepoids à l'influence française et au grignotage des confins...

En 1902 **Théophile Delcassé** (1852-1923), ministre des Affaires étrangères, relança la pénétration en donnant l'appui du gouvernement à **l'intervention des banques françaises au Maroc**. Cette intervention renouvelait la tentative de pénétration de l'Égypte et devait lier par le « soutien » le sultan à la France, notamment sous la forme de prêts, dont les inéluctables difficultés de remboursement permettraient de mettre la main sur les douanes ou d'autres gages. Le premier emprunt (31 décembre 1902) permit au sultan de régler ses dettes les plus criantes, d'autres étaient nécessaires, Delcassé s'efforça en 1903 d'écarter toute banque étrangère. L'emprunt de 1904 fut énorme, fort lucratif pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, et intéressant pour la France, qui contrôla 60 % des revenus douaniers pour les 35 années à venir et avait ainsi réussi à devenir le **seul créancier du Maroc**.

## 3°) Enjeux et jeux diplomatiques

D'autres jeux diplomatiques suivirent. Sous la conduite de Delcassé, un **projet de protectorat** sur le Maroc fut discrètement élaboré en 1904 et une mission fut envoyée sous la direction de Georges Saint-René Taillandier (1852-1942) à Fez pour proposer un programme de réformes au sultan. **L'Allemagne pouvait-elle**

laisser sans ennuis pour elle le champ libre à la France, d'autant plus que le sultan se montrait rétif ? Cela lui était d'autant plus difficile que la conclusion de l'Entente cordiale l'avait stupéfaite et humiliée et que la pénétration bancaire française lésait les intérêts des banques de l'Empire, mais les possibilités de riposte n'étaient pas claires. De plus, **Guillaume II pensait que l'entreprise marocaine pouvait détourner la France de l'idée de revanche**, ce qui pourrait laisser entrevoir la possibilité d'une entente continentale franco-allemande, éventuellement associée à la Russie, idée d'autant moins irréaliste que le Parti colonial français était en bonne partie favorable à une entente avec l'Allemagne.

**La modération allemande vis-à-vis de l'action de la France au Maroc fut remise en question par la guerre russo-japonaise et l'affaiblissement de la Russie qui en résulta** : alliée du Japon, la Grande-Bretagne ne pouvait se rapprocher de la Russie, n'allait-elle pas de surcroît s'éloigner de la France, alliée de la Russie ? Et cette dernière n'était-elle pas devenue pour la France un allié peu sûr ? **L'Allemagne ne pourrait-elle pas en profiter pour faire pression sur la France**, soit pour se glisser elle aussi au Maroc, soit pour monnayer une compensation, en Afrique subsaharienne par exemple, soit encore pour simplement restaurer son prestige et isoler la France ? **Le 31 mars 1905 Guillaume II fit une visite à Tanger, il y multiplia les déclarations d'appui à l'indépendance marocaine et réclama la liberté du commerce**, ce qu'exagéra le texte cassant transmis après l'équipée du souverain allemand à l'agence Havas et qui fit sensation. Le gouvernement allemand proposa une conférence internationale sur le Maroc, que Delcassé repoussa. N'allait-on pas de ce fait vers la guerre ?

La position de la France et celle de Delcassé furent d'abord confortées par l'attitude britannique, très hostile à une intervention de l'Allemagne au Maroc — la phobie étant l'établissement d'une base navale allemande, pourtant peu désirée, en réalité, par le Reich — et persuadée que la chute de Delcassé signifierait la fin de la jeune Entente cordiale. Mais le président du Conseil Rouvier redoutait quand même le risque d'une guerre avec l'Allemagne, et il entama des **conversations secrètes avec des diplomates allemands, qui lui exprimèrent leur désir du départ de Delcassé**. Le 6 juin 1905, lors d'un dramatique Conseil des ministres qui mit en lumière la mésentente entre les dirigeants français, **Delcassé**, après avoir vainement soutenu qu'il fallait tenir face à l'Allemagne, fut acculé à la **démission**.

#### 4°) Dénouement de la première crise marocaine

Dénouement brutal, la chute de l'inamovible Delcassé mit fin à la crise avec l'Allemagne : Rouvier prit pour lui le portefeuille des Affaires étrangères,

accepta la convocation d'une **conférence internationale** et obtint de l'Allemagne la reconnaissance des « légitimes intérêts de la France au Maroc ». Cette concession s'explique par un succès inopiné de Guillaume II : rencontrant au cours d'une croisière en Baltique (Björkö, 24 juillet 1905) son cousin Nicolas II, complètement démoralisé par les défaites subies face aux Japonais et la tourmente politique qui secouait son empire, il réussit à lui faire signer un traité d'alliance, qui concrétisait brusquement le rêve allemand d'alliance continentale à trois et vidait la « franco-russe » de toute valeur. Il suffisait de faire des concessions à la France pour attirer Rouvier dans l'entente à trois. Mais les ministres du Tsar poussèrent l'autocrate à abandonner le traité de Björkö et l'Angleterre chercha à renforcer l'Entente cordiale en acceptant des conversations militaires franco-anglaises qui commencèrent le 15 décembre 1905.

En conséquence, c'est une **diplomatie allemande dure vis-à-vis de la France, une nouvelle fois**, qui se manifesta à la **conférence** sur le Maroc, à **Algésiras** (près de Gibraltar) du 15 janvier au 7 avril **1906**, et qui fut de ce fait une violente confrontation franco-allemande. **Toutefois, peu défendue par l'Autriche, l'Allemagne y vit se dresser contre elle la Russie, la Grande-Bretagne (conséquence de l'Entente cordiale), mais aussi l'Espagne, intéressée également par le Maroc — et à qui la France avait promis par la convention de septembre 1904 deux zones au Maroc, une grande au Nord dans le Rif, une petite au Sud à la limite du Rio de Oro, déjà espagnol<sup>1</sup> —**, l'Italie (pour des raisons que nous avons vues plus haut) et même les États-Unis, et personne ne la soutint fermement. De ce fait, une **Banque d'État** marocaine fut en majorité confiée à des capitaux français, à la France fut attribuée pour l'essentiel la réorganisation des douanes, des impôts et même des travaux publics. Quant à la « police des ports », elle sera exercée par l'Espagne au Nord, et par la France au Sud. C'était laisser la porte ouverte à un **rôle prépondérant de la France** et à un partage — inégal et déjà conjointement prévu — avec l'Espagne. Mais à court terme, si la France avait évité la dislocation de ses alliances et au contraire resserré l'Entente cordiale, son ambition d'établir son protectorat était ajournée et la liberté du commerce avait été confirmée par la réaffirmation du principe de la « porte ouverte » (qui avait prévalu en Chine et en Turquie) : **l'installation de la France était gênée, mais non empêchée.**

En tout cas, la crise de Tanger peut être considérée avec le recul du temps comme la première des grandes crises internationales qui, en ce début de siècle, conduisirent au déclenchement de la Guerre mondiale. Mais tout était-il joué en 1905 ? Rien n'est moins sûr.

---

<sup>1</sup> Sur les relations entre la France et l'Espagne : J.-M. Delaunay, *Méfiance cordiale. Les relations franco-espagnoles de la fin du XIXe siècle à la Première Guerre mondiale*, L'Harmattan, 2010-2011, 3 vol.



### 5°) Oscillation dans le sens de la paix grâce à la France de Clemenceau (1906-1909)

« Parce qu'en 1917-1918 Clemenceau sera l'homme qui *fait la guerre*, on pourrait, par une transposition rétrospective, penser qu'il aurait mené, de 1906 à 1909, une politique violemment antiallemande et préparé une *revanche* afin d'opérer la reconquête de l'Alsace-Lorraine par la force. Ce serait une immense erreur », écrit Jean-Baptiste Duroselle dans sa monumentale biographie du « Tigre »<sup>1</sup>.

Pour Clemenceau, la prudence s'imposait face à une Allemagne en pleine ascension démographique, économique et militaire. Une guerre ne pourrait signifier que la défaite de la France, c'est-à-dire cette fois-ci sa transformation en puissance de seconde zone. Aussi Clemenceau ne cessait-il depuis 1904 de parler de « guêpier marocain » et avait-il jugé la politique de Delcassé comme « une entreprise insensée ».

La présence de Clemenceau au pouvoir est encadrée par les deux crises de 1905 et 1911. **Les intérêts allemands s'implantèrent en nombre au Maroc à la suite de la conférence d'Algésiras** et par l'intermédiaire de la société Mannesmann. Le Président du Conseil déploya un incontestable effort pour appliquer loyalement les accords d'internationalisation et dissiper les possibilités de différends entre la France et l'Allemagne. On le vit **freiner l'ardeur militaire** de Stephen Pichon (1857-1933) en 1907 après les massacres d'Européens à Casablanca, encourager **le rapprochement économique et financier franco-allemand** des années 1906-1910, régler à l'amiable l'affaire des déserteurs allemands de la Légion étrangère à Casablanca en 1908, accélérer la signature d'un accord sur le Maroc qui (9 février 1909) maintenait « l'intégrité et l'indépendance de l'Empire chérifien » et sauvegardait l'« égalité économique » entre les deux signataires, promettant d'associer des sociétés des deux pays dans des **entreprises communes**. C'est ainsi que l'Union des Mines groupa Schneider et Krupp et que la Banque du Maroc emprunta à un consortium international. Le gouvernement Clemenceau proposa en outre la création d'un consortium franco-allemand au Congo et au Cameroun, autour de la société française du N'Goko Sangha : il fut donc « une courte phase de rapports acceptables » (J.-B.Duroselle).

**La période de 1906-1909 n'est pas pour autant la préhistoire française de l'*appeasement* des années trente** : les menaces imposèrent aux yeux de Clemenceau, non seulement de rester au Maroc, ce que les socialistes lui reprochèrent, mais aussi de resserrer l'alliance et les ententes existantes.

L'Angleterre ayant songé à la guerre au moment de la crise de Tanger, il était logique de lui demander des promesses concrètes en temps de paix,

<sup>1</sup> J.-B.Duroselle, *Clemenceau*, Fayard, 1988, 1 077 p., plusieurs rééditions.



d'autant plus que les programmes navals allemands inquiétaient de plus en plus outre-Manche. Clemenceau insista pour que fût renforcé le corps expéditionnaire britannique, formé de soldats de métier et à envoyer sur le continent en cas de guerre. Il commença en octobre 1908 des **conversations navales qui aboutiront à l'accord de 1912, répartissant les tâches en cas de guerre** : concentration des forces françaises dans la Méditerranée et des forces britanniques en Manche et dans la Mer du Nord. Au fond, une fois envisagée en 1905 l'hypothèse d'un engagement militaire britannique aux côtés des Français, on marchait à petits pas vers une alliance aussi véritable que tacite.

**Clemenceau fut beaucoup plus tiède vis-à-vis de la Russie**, ne la soutenant en aucune manière au moment de la crise de Bosnie-Herzégovine en 1908, car il ne voulait pas voir la France entraînée dans une guerre par les affaires balkaniques, vieille constante de la politique française d'ailleurs. Par contre, il approuva la politique de l'ambassadeur Camille Barrère qui consistait à tout faire pour éloigner l'Italie de ses alliés de la Triple-Alliance.

**Enfin, la diplomatie française ne pouvait qu'encourager, en sous-main, la Grande-Bretagne et la Russie à régler leur contentieux, asiatique pour l'essentiel, comme il avait été fait avec la France en 1904.** Cela fut négocié à partir de mai 1906 et opéré par la convention du 31 août 1907 : le Tibet et l'Afghanistan devinrent des états-tampons et la Perse fut partagée en deux zones d'influence. Cela constituait *de facto* ce qu'on appela à partir de 1909 prudemment — trois traités distincts la fondait, dont un seul était une alliance — une Triple-Entente entre France, Russie et Angleterre. Serait-elle capable d'équilibrer l'*Alliance* triple formée — par un seul traité, commun, et renouvelé — depuis longtemps autour de l'Allemagne ?

### 6°) Agadir (1911)

Le problème marocain avait été provisoirement résolu par la conférence d'Algésiras et la politique de Clemenceau, mais la France grignotait le territoire chérifien et faisait de nouveaux prêts au sultan ('Abd-el-'Aziz avait été renversé en 1908 par Mulay Hafiz). **À partir de 1907, les désordres intérieurs avaient pris dans le royaume un caractère endémique, offrant aux militaires d'innombrables prétextes d'intervention. La situation s'aggrava brusquement en 1911** : les tribus voisines de Fès se révoltèrent contre le sultan en mars, le bloquant dans la ville, et il adressa un appel aux troupes françaises. Le gouvernement français envoya une colonne qui occupa Fès le 21 mai et Meknès le 8 juin. C'était contraire à l'Acte d'Algésiras — mais celui-ci était muet sur le cas de troubles intervenant à l'intérieur du Maroc — et faisait craindre pour l'indépendance du royaume tout entier : le protectorat français n'était-il pas en train de s'établir,

fragments de territoire l'un après l'autre ? La France s'engageait donc dans **l'engrenage aventuriste de la conquête militaire**, signe de la victoire temporaire sur une tendance à la progression coloniale par la négociation et l'entente internationale d'une tendance impérialiste dure qui, soutenue par certains industriels et par les militaires, conduisit le nouveau ministre des Affaires étrangères, Jean Cruppi (1855-1933), vers l'épreuve de force.

**L'Allemagne, en la personne du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, décida de sortir de l'expectative initiale et de réagir** : s'il apparaissait dangereux, utopique et anachronique de tenter de s'installer au Maroc, comme le réclamaient les pangermanistes, il était du moins possible d'obtenir, grâce à une prise de gage, une compensation coloniale, particulièrement le Congo français en tout ou partie. **L'empereur convaincu, la canonnière Panther entra dans le petit port méridional d'Agadir, le 1er juillet 1911, y débarquant aussitôt un contingent symbolique**, tandis que sa présence était notifiée aux états signataires de l'Acte d'Algésiras par la remise d'un mémorandum qui précisait les raisons de la démarche allemande et donnait à celle-ci le sens d'une démonstration de force. **Le « coup d'Agadir »** ramenait brusquement aux réalités dangereuses du jeu international les Français, mais certains y avaient quelque responsabilité.

Quatre jours auparavant, **Caillaux était devenu président du Conseil**. Quelle allait être la réaction du nouveau gouvernement ? Nombre de responsables militaires et certains hommes politiques inclinaient à riposter à l'épreuve de force par la force. Envoyer un navire de guerre ? Ce n'était pas l'avis du ministre de la Marine, Delcassé. Tout à fait hostile à une confrontation avec l'Allemagne, Caillaux acceptait l'idée d'une **compensation**, limitée toutefois à une partie seulement du **Congo français**. Au contraire, le ministre des Affaires étrangères, de Selves, qui n'avait été placé au Quai d'Orsay par Caillaux que pour le décor mondain, se refusait, appuyé par une bonne partie de ses fonctionnaires, à toute contrepartie. Grâce aux avis des frères Cambon <sup>1</sup> Caillaux l'emporta, mais jusqu'à la fin du mois de juillet, la crise fut très grave et la rupture parut imminente pour deux raisons. L'Allemagne réclamait la totalité du Congo français, la Russie refusait d'envisager toute guerre, rendant la monnaie de la faiblesse de l'appui français lors de la crise de Bosnie-Herzégovine en 1908. Toutefois, **l'Entente cordiale fonctionna bien mieux** : la Grande-Bretagne, de plus en plus inquiète de l'expansionnisme allemand, laissa entendre qu'elle était prête à la guerre. Le Kaiser et son entourage se montrèrent moins agressifs que la Wilhelmstrasse, et l'Allemagne céda début

---

<sup>1</sup> Laurent Villate, *La République des diplomates. Paul et Jules Cambon, 1843-1935*, Thèse, Science infuse, 2002, 415 p.

août, orientant la crise internationale vers une **solution négociée**, sous la forme d'un échange et d'un **accord franco-allemand**, qui fut passé le 4 novembre.

**L'Allemagne levait ses objections au protectorat français sur le Maroc, elle recevait une partie du Congo français**, et pour que cela eût l'air d'un échange *territorial* classique — songeons à l'accord franco-anglais de 1904 — elle donnait à la France un petit territoire au nord du Cameroun, situé entre le Chari et le Logone, et curieusement nommé le « bec de canard ». En outre, la France acceptait de ne pas utiliser sans accord avec l'Allemagne le droit de préemption qu'elle avait sur le Congo belge, au cas où l'État belge, qui venait de le recevoir de son souverain (dont cela avait été la propriété personnelle) l'abandonnerait. La **partie jouée au bord du gouffre s'achevait pacifiquement**, sans humiliation ni sacrifice important, dans une large mesure grâce au sang-froid et à l'habileté de Caillaux. Elle a laissé des traces, **débutant une période de raidissement et de course aux armements qui devait trouver son aboutissement dans le déclenchement de la guerre européenne.**

### Joseph CAILLAUX (1863-1944) <sup>1</sup>

Joseph Caillaux naquit au Mans en 1863 d'un ingénieur devenu président de la compagnie de chemins de fer du PLM qui fut parlementaire de la Sarthe, ministre des Travaux publics (1874-1876) et des Finances en 1877. Mais alors que son père était royaliste et catholique, Joseph Caillaux, élevé par un précepteur clérical sectaire, puis au collège Fontanes (lycée Condorcet), opta, par réaction contre les idées reçues, pour la République et le radicalisme ! Ayant échoué à l'oral de Polytechnique, dix ans inspecteur des Finances, Joseph Caillaux acquit une réputation de spécialiste, professa à l'École libre des Sciences politiques, et siégea à la Chambre à partir de 1898, comme député de Mamers (Sarthe), circonscription transformée en un véritable fief électoral qu'il représentera jusqu'à la fin de la Troisième République (sauf durant la période de sa condamnation, de 1919 à 1925), y compris au Conseil général.

En 1898, lorsque débute sa carrière de député de la Sarthe, Caillaux a 35 ans ; depuis dix ans adjoint à l'Inspection générale des finances, il parcourt le pays, prenant conscience de son adhésion à la République. Son père ne lui dit-il pas : « Il faut être avec le gouvernement de son pays... » et ne prend-il pas parti contre le boulangisme ? Il est certes un héritier, mais qui s'invente une nouvelle voie de promotion dans la France républicaine et apparaît vite comme un technicien des finances, ce qui est rare dans le monde politique de la Troisième République. Joseph Caillaux est donc élu en

<sup>1</sup> Jean-Claude Allain, *Joseph Caillaux*, Imprimerie nationale, 2 vol., 1978 & 1982, 537 & 589 p. ; notices dans J.-Fr.Sirinelli dir., *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, PUF, 1995, 1 068 p., réédition, 2003, coll. « Quadrige », 1 254 p., pp. 170-175 (J.-C.Allain) et dans G. & S.Berstein, *La Troisième République*, M.A. Éditions, coll. « Le Monde de ... », 1987, 356 p., pp. 61-63.

1898 dès le premier tour (situation qui se renouvellera constamment) comme républicain contre un adversaire royaliste, parlementaire depuis 1871. Inscrit au groupe des Républicains progressistes, membre de la Commission de législation fiscale, il s'intéresse aux divers systèmes d'impôts sur le revenu. Dreyfusard, mais antisémite, il est poussé en avant par Rouvier et Waldeck-Rousseau, qui en fait son ministre des Finances, poste qu'il retrouve avec Clemenceau

Dès 1899, il entre comme ministre des Finances dans le gouvernement de défense républicaine de Waldeck-Rousseau, qu'il admire et qu'il appelle son « maître ». Il a 36 ans et est le plus jeune titulaire de la fonction depuis les débuts de la Troisième République. Pendant les trois années que dure le ministère, Caillaux prend un grand nombre de mesures qui témoignent de ses idées en matière financière : il présente des budgets en équilibre, ce qui exige la compression des dépenses et la majoration des recettes ; il remanie de fond en comble le système fiscal et réussit à présenter des budgets en excédent. Le sens du spectacle et de la publicité propre au personnage bâtit sa réputation tout autant que l'acuité des questions auxquelles il s'attaque. Mais, conscient que le Parlement s'y opposerait, il n'essaie pas de faire adopter un projet des gauches en faveur duquel lui-même s'était prononcé, l'impôt global et progressif sur le revenu. C'est à son second passage au ministère des Finances, dans le cabinet constitué par Georges Clemenceau en 1906 et qui dure trois ans que Caillaux se décide pour la réalisation de ce projet. Malgré l'appui de Clemenceau, le Sénat maintient son opposition ; le ministère tombe et Caillaux s'attire de la part des droites de violentes inimitiés qui confinent parfois à la haine. Défenseur du libéralisme économique et du libre-échange, il veut que l'État en contrôle le cadre de fonctionnement et se défende contre les sollicitations des groupes privés. Et il est le père du rachat des Chemins de Fer de l'Ouest (1908).

Refusant d'entrer dans le ministère Briand, Caillaux se rapproche des radicaux, alors qu'il était entré à l'Alliance républicaine et démocratique à la fondation, en 1901. Avec son ami Maurice Berteaux, président du parti radical, il s'efforce de regrouper les gauches. Aussi retrouve-t-il le portefeuille des Finances dans le ministère Monis (mars-juin 1911). Quand Berteaux meurt dans un accident au cours duquel Monis est grièvement blessé, c'est tout naturellement à Caillaux, devenu pratiquement le seul chef des gauches que le président Fallières fait appel pour constituer le nouveau gouvernement en juin 1911. Président du Conseil, Caillaux ne réussira pas plus à imposer ses idées en matière internationale qu'il n'a pu le faire dans le domaine fiscal. Caillaux n'imaginait pas que les difficultés au pouvoir lui viendraient du Maroc, et il fut contraint de gouverner non sur l'économie ou la réforme électorale, mais sur ce terrain imprévu et inconnu, qu'il avait totalement négligé jusqu'en 1911. Il y réussit fort bien, quitte à court-circuiter le Quai d'Orsay pendant les négociations avec les Allemands,

ce qui laissa des ressentiments. « L'image de l'homme de la paix se forge à ce moment, Caillaux en est fier ; mais le revers de la médaille est plus inquiétant, car une paix maintenue avec l'Allemagne est suspecte, surtout de la part d'un homme que d'autres rancunes socio-politiques guettent depuis longtemps. »<sup>1</sup>. La paix, qui s'était imposée à lui comme une nécessité de gouvernement, deviendra plus tard une conviction, voire un motif de croisade. Méfiant envers l'alliance avec la Russie, il souhaite un accord avec l'Allemagne, ce qui va à contre-courant des tendances de l'opinion de la majorité des Français. C'est sur ces bases qu'il s'efforce de résoudre la crise d'Agadir. Mais il agit de façon autoritaire, sans tenir compte de son propre ministre des Affaires étrangères, Justin de Selves, qui donne sa démission. La convention signée avec l'Allemagne et qui met fin à la crise lui vaut des haines tenaces, dont celle de Clemenceau. Et surtout, elle lui coûte le pouvoir en janvier 1912.

Que représente le personnage de Caillaux, chef de gouvernement ? Une exceptionnelle puissance de travail, alliée à des facultés intellectuelles hors pair, une réputation magistrale en matière de finances (qui deviendra celle d'un magicien des finances après guerre...), un solitaire, mais ami de Poincaré et Barthou ; un homme fort riche (un portefeuille « financier »), devant qui de nombreuses portes s'ouvrent, qui aime voyager (l'Égypte tous les ans). Un homme qui goûte le pouvoir avec panache, sinon insolence, et qui a pris plaisir à déplaire à la classe politique. Une vie sentimentale un peu compliquée se clarifie en 1911 par un divorce et un remariage. Éloigné provisoirement du gouvernement, il entre au parti et se fait élire président du parti radical au congrès de Pau de 1913. Il accède à nouveau aux affaires comme ministre des Finances du gouvernement Doumergue en décembre 1913.

Politiquement, Joseph Caillaux avait d'abord rejoint l'Alliance républicaine démocratique, dont il fut vice-président en 1906, puis président. Ce n'est que petit à petit qu'il glisse officiellement — mais officieusement, il en est considéré tôt comme proche : complexité des situations à la Belle Époque ! — vers le parti radical, dont il sera le président en 1913. « [...] Le Parti radical et Caillaux ont, pour parvenir au pouvoir, un égal besoin l'un de l'autre. Les radicaux [...] sont une armée sans chef. Caillaux apparaît, depuis 1911, comme le leader de premier plan d'une politique sociale réformatrice et d'une politique extérieure pacifiste, mais il ne peut compter sur une assise parlementaire solide [...] : il est un général sans troupes. Dès lors, la tentation est forte pour lui de prendre la tête du Parti radical privé d'un véritable leader que le courant combiste n'a pas su sécréter. »<sup>2</sup>. Sans doute fait-il le rêve de gouverner avec Jaurès. Brusquement en 1914, son destin change : contre le « ploutocrate démagogue »

<sup>1</sup> J.-Cl. Allain, *Joseph Caillaux, le défi victorieux, 1863-1914*, Imprimerie nationale, 2 vol., 1978 & 1982, 537 & 593 p.

<sup>2</sup> S. Berstein, *Histoire du Parti radical*, thèse, FNSP, 2 vol., 1980 et 1982, 487 et 667 p., tome I, p. 75. Il adhère au parti en 1912.

(Briand le 21 décembre 1913), contre le ministre des Finances du gouvernement Doumergue, *Le Figaro* mène une longue et méthodique campagne calomnieuse, qui exploite l'affaire Rochette (1908-1912) et commence à publier des correspondances privées. Le 17 mars, Henriette Caillaux (1874-1943) tue le directeur, Gaston Calmette.

Caillaux, qui a de nombreux ennemis, est l'objet d'une violente campagne de la droite, dans laquelle se distingue Gaston Calmette, directeur du *Figaro*. En mars 1914, quand Mme Caillaux assassine Calmette qui voulait publier des lettres privées de Caillaux pour discréditer celui-ci, le ministre des Finances doit donner sa démission en attendant le procès de son épouse. Bien qu'il ait été réélu aux élections de 1914, il ne peut siéger au gouvernement avant la fin du procès. Et s'évanouit le rêve de « cartel » avec les socialistes de Jaurès. Caillaux démissionne, contre lui c'est la curée, alors que la victoire de la gauche aux législatives lui ouvrait à nouveau les portes de la grande politique. Sa femme est acquittée, mais Caillaux est redevenu un homme seul, que la guerre européenne scandalise.

La guerre qui éclate en août 1914 semble marquer la fin de sa carrière politique ; son choix d'un rapprochement franco-allemand le rend suspect à l'opinion publique. De surcroît, il devient le chef de file parlementaire des partisans d'une paix assez blanche, peut-être sans annexions ni indemnité. Caillaux commet des imprudences dans ses rencontres et ses écrits : un « capital d'incidents » s'accumule. Éclaboussé par les affaires Bolo-Pacha et du *Bonnet rouge*, par les accusations de trahison portées contre Malvy, Caillaux est accusé à son tour <sup>1</sup> — et on se remémore son « pacifisme » de 1911 — sous le gouvernement de Clemenceau, qui lui voue une haine féroce, comme désormais Barthou et Poincaré, le président de la République. Ses positions lui sont imputées comme crimes lorsque Clemenceau, son vieil adversaire, devient président du Conseil en novembre 1917. Celui-ci va assimiler les choix politiques de Caillaux à la trahison et le fait arrêter en janvier 1918 sous l'inculpation « d'intelligence avec l'ennemi » et de « complot contre la sûreté de l'État ». Caillaux, dont les choix politiques ont été assimilés à de la trahison, passe deux ans à la prison de la Santé et est finalement condamné en février 1920 par le Sénat siégeant en Haute Cour à une peine de prison, couverte par la détention préventive, et à dix ans d'inéligibilité. Le Sénat, réuni en Haute-Cour de Justice, n'a retenu contre Caillaux que le fait de « correspondance avec l'ennemi ». Cette seconde « affaire Caillaux » aurait pu, comme l'escomptaient ses adversaires, mettre définitivement fin à sa carrière, mais l'outrance même de l'attaque, qui a visé toute la politique de Caillaux depuis 1911, suscite une réaction d'indignation qui lui profite.

La victoire du Cartel des Gauches est pour lui l'heure de l'amnistie et de la revanche. La classe politique redécouvre alors Caillaux qui devient le grand donneur

---

<sup>1</sup> S. Bernstein, *Histoire du Parti radical*, thèse, FNSP, 2 vol., 1980 et 1982, 487 et 667 p., tome I, pp. 93-97.

de conseils, ministre des Finances en 1925 (six mois) et 1926 (un mois), vice-président du Conseil de Briand, mais son poids politique — il est sénateur, et plusieurs années président de la commission des Finances — n'est plus le même, même si à deux reprises, en 1937 et en 1938, il abat les gouvernements présidés par Léon Blum. Amnistié le 24 décembre 1924 par le Cartel, il devient sénateur en 1925 (toujours de la Sarthe) et, dès avril, il redevient ministre des Finances dans le cabinet Painlevé. La situation financière de la France est alors catastrophique et ne ressemble plus guère à celle d'avant-guerre, lorsque Caillaux présentait des budgets en excédent. Lui-même, jadis à l'avant-garde en matière fiscale, rejette maintenant l'impôt sur le capital préconisé par les socialistes et professe même que c'est l'excès de fiscalité qui tue les ressources sur lesquelles pouvait compter l'État. Du coup, il est appuyé par les conservateurs qui apprécient ses idées orthodoxes en matière financière, sa conception d'un budget en équilibre et sa prudence toute conservatrice. Idées qui le placent en plein accord avec le Sénat : il siège non sans satisfaction dans cette Haute Assemblée qui l'avait condamné cinq ans plus tôt ! En même temps, il entame la lutte contre Édouard Herriot pour reconquérir la présidence du parti radical. Mais, là comme ailleurs, son heure est passée et les militants radicaux réunis en congrès à Nice à l'automne 1925 plébiscitent Herriot, champion du Cartel des gauches, et rejettent les idées de Caillaux qui fait désormais figure de conservateur. Devenu en 1926 ministre des Finances du cabinet Briand, il voit se dresser massivement la gauche contre lui lorsqu'il demande à la Chambre l'autorisation d'agir par décrets ; fait inouï dans les annales parlementaires, Édouard Herriot, président du parti radical et de la Chambre des députés, descend de son fauteuil présidentiel pour mener l'attaque contre des méthodes qui, à ses yeux, portent atteinte aux prérogatives du Parlement (16 juillet 1926).

À partir de cette date et jusqu'à la fin de la Troisième République, Caillaux, devenu président de la Commission des Finances du Sénat, la Commission-reine, se contente du pouvoir que lui vaut cette position de second personnage du Sénat, figure de dandy cultivé perpétuellement dressé sur ses ergots — tout le contraire d'un [Camille Pelletan](#) (sauf la culture) — et exerçant une sorte de magistère financier ombrageux et orgueilleux. Son poids est si déterminant que les ministres des Finances successifs négocient avec lui avant de proposer au Parlement des mesures financières. Les sénateurs eux-mêmes se plaignent de l'autoritarisme exercé par la Commission des finances sur les autres commissions. Caillaux est suivi par le Sénat dans sa censure (relative) des projets économiques et financiers du premier gouvernement de Front populaire et connaît sa dernière heure de gloire en juin 1937 en conduisant l'assaut final contre le ministère Blum qu'il fait renverser sur sa politique financière. Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et meurt en novembre 1944, après



avoir passé les dernières années de sa vie à écrire des *Mémoires* pour justifier son action <sup>1</sup>. Il avait d'ailleurs publié durant toute sa vie de très nombreux articles dans la presse.

Caillaux laisse le souvenir d'un tempérament orgueilleux, d'un personnage brillant, à la carrière brisée pendant plusieurs années, d'un solitaire ayant accumulé contre lui les ennemis. Sa personnalité a donné lieu aux jugements les plus contradictoires, ses qualités d'homme d'État et son talent étant parfois éclipsés par un tempérament orgueilleux, une humeur brusque, des emportements irrépressibles qui ont écarté de lui nombre de ses amis. Bien plus brillamment incarné au cinéma qu'un Blum, Caillaux ne verra jamais un homme politique, même lui ressemblant, se réclamer de lui, au contraire – ô combien — de Blum. <sup>2</sup>

**L'accord du 4 novembre 1911, réaliste, réglait durablement les différends franco-allemands. Dans les deux pays il indigna les milieux nationalistes.** En France, une campagne de presse se développa, parlant de « diplomatie personnelle » de Caillaux, de recul sous « la menace du canon ». Le traité fut ratifié à la Chambre des députés le 20 décembre, mais, sous la pression de Clemenceau à la commission des Affaires étrangères du Sénat, de Selves démissionna, ce qui provoqua la **chute de Caillaux** (11 janvier 1912). **L'opinion publique avait pris conscience du danger de guerre** ; les problèmes extérieurs dominaient désormais sur les « questions » de politique intérieure. Une partie croissante de l'opinion de droite et du centre, inquiète des prétentions allemandes, préconisait une politique de fermeté, dans le cadre de l'« esprit nouveau » précédemment défini. Il s'agit donc d'un patriotisme défensif, un patriotisme de « synthèse républicaine », pour reprendre le mot de Stanley Hoffman, répudiant l'abandon, attaché à la sécurité de la France, et non pas du tout à la recherche de l'aventure.

**Dès le 30 mars 1912 la France signa avec Mulay Hafiz un traité établissant son protectorat, à l'exception des deux zones espagnoles prévues dès 1904.** Théoriquement souverain, le sultan voyait ses ordonnances (*dahiri*) contresignées et promulguées par un Commissaire résident général, qui dirigeait l'administration et jouait le rôle de ministre des Affaires étrangères. Le premier titulaire — on dit vite **Résident général** — fut **Hubert Lyautey**, qui dut juguler la révolte des soldats marocains et de nombreuses tribus, remplacer Mulay Hafiz par son frère Mulay Youssef, occuper petit à petit les villes et entamer une pacification de longue haleine, qui ne s'acheva que dans les années trente.

<sup>1</sup> J.Caillaux, *Mes Mémoires*, Plon, 3 vol., 1942-1947. Les titres des trois tomes ont de la saveur : *Ma Jeunesse orgueilleuse*, *Mes Audaces*, *Clairvoyance et force d'âme dans les épreuves...*

<sup>2</sup> La « somme » sur Caillaux est l'œuvre de Jean-Claude Allain (1934-2008), *Joseph Caillaux*, Imprimerie nationale, 2 vol., 1978 & 1982, 537 & 589 p., tome I, *Le défi victorieux, 1863-1914*, tome II, *L'oracle, 1914-1944*.

Le plus important de tous les problèmes est donc désormais l'extérieur, il donne aux modérés l'occasion d'un retour, dans une France républicaine (1912-1913), au pouvoir, qu'ils avaient perdu depuis l'affaire Dreyfus : la Belle Époque change.

### 7°) L'Algérie

L'Algérie connut l'**insurrection de 1871**, provoquée par l'abolition du régime militaire qui parut aux chefs musulmans être la fin de leurs garanties et de leurs privilèges. Par contre, le décret Crémieux ne joua pas du tout, contrairement à ce que l'on affirma — point innocemment — par la suite en métropole. Ce fut une insurrection violente (**janvier-octobre 1871**) dans toute la **Kabylie**, sous la conduite du grand seigneur (ayant le titre de *bachagha*) Mohammed el-Hadj el-Mokrani (1815-1871), **écrasée par une puissante répression**, dont de nombreuses condamnations à la déportation en Guyane et à la Nouvelle-Calédonie. La conséquence directe fut la **confiscation** de près d'un demi-million d'hectares de bonnes terres, confiées surtout à des Alsaciens ayant opté pour la France. Les **conséquences lointaines** furent la haine soulevée chez les Algériens dépossédés, la crainte du « banditisme » chez les colons, qui les poussa à réclamer toujours davantage de sévérité à l'égard des Algériens musulmans et la mise sur pied de nombreuses juridictions spéciales, dont le code de l'indigénat, qui dressait la liste abondante des infractions spéciales aux indigènes. La **pénétration vers le Sud** fut reprise, avec l'espoir de la construction d'un chemin de fer transsaharien, des réussites (El Goléa fut atteint) et des échecs (massacre de la mission Flatters en 1881) <sup>1</sup>.

### 8°) L'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne connut, quant à la pénétration française, une poussière d'accords avec des rois locaux, de **petites expéditions militaires**, qu'il n'est pas possible de traiter complètement ici. L'un des épisodes les plus importants fut le **traité Makoko de 1882 (Savorgnan de Brazza)**, qui tira son nom du titre du souverain du Moyen-Congo, nommé Ilo, en 1882. Son état était peuplé de Batéké, peuple commerçant, exportant esclaves et manioc et important depuis le XVI<sup>e</sup> siècle des marchandises européennes (cotonnades, fusils, etc.) par l'intermédiaire des Bakongo (par terre) et des piroguiers Boubangui. La richesse (ivoire, bois, plus tard : caoutchouc) de ce domaine était exagérée par les Blancs et les Français surestimaient la solidité de l'« empire » du Makoko. En fait, il accomplissait des rites pour un ensemble de chefferies très indépendantes, ses

---

<sup>1</sup> B.Carrière, « Le transsaharien », *Acta Geografica*, n° 74, pp. 23-39.

pouvoirs étaient limités et il allait saisir en 1882 une occasion de s'appuyer sur un pays étranger fort contre ses rivaux Batéké et ceux de l'extérieur. **Pierre Savorgnan de Brazza** (1852-1905) fut officieusement chargé d'une mission d'exploration pour le compte du Comité français de l'Association internationale africaine. En fait, il était décidé à donner une nouvelle colonie à la France, aux dépens de Stanley <sup>1</sup>, son rival, qui travaillait pour le compte de Léopold II, roi de Belgique et expansionniste avisé en Afrique. **Brazza signa en 1882 un traité (négocié « librement »), par lequel le Makoko faisait don à la France « de ses droits héréditaires de suprématie » sur le Moyen-Congo**, ce qui lui valut dans l'historiographie une double réputation : « fidèle ami de la France », ou « souverain traître à son pays ». En réalité, le « don de la terre » — inaliénable en droit coutumier africain — n'avait aucune signification pour le Makoko : il pensait simplement faire montre d'hospitalité envers un Brazza à l'apparence assez misérable et les termes du traité lui étaient incompréhensibles.

« Le 21 novembre 1882, la Chambre des députés vote, par 441 voix contre 3, la ratification du traité Makoko. Le procédé était tout à fait insolite. Les traités passés par un Français avec un chef quelconque (et il y en eut des centaines au cours du XIXe siècle) étaient, au mieux — et rarement — ratifiés par décret. » (Denise Bouche, historienne, 1925-2016).

Le jeu subtil du Makoko ne tint guère : la **conférence internationale de Berlin (1884-1885)** régla de nombreuses rivalités européennes. En particulier, elle créa au bénéfice de Léopold II (1835-1909), deuxième roi des Belges (1865-1909), qui avait chargé Stanley de reconnaître la région pour le compte de l'Association internationale africaine, l'État indépendant du Congo, dont la souveraineté était exercée à titre personnel par Léopold II, et il n'était plus nécessaire de gagner les bonnes grâces des indigènes. En conséquence de la colonisation du Moyen-Congo par la France, les Boubangui furent ruinés par le commerce européen et décimés par la maladie du sommeil ; les Bakongo côtiers s'étendirent vers le Nord ; le Makoko fut conservé par le colonisateur, avec le titre de « chef supérieur », une fiction en fait, bien sentie par les Batéké (la suppression du titre interviendra seulement en... 1965, par le gouvernement révolutionnaire du Congo !).

Ailleurs, **le Haut Niger fut atteint en 1883, le lac Tchad en 1890**. La France bénéficia de la conférence internationale de Berlin (1884-1885) et du partage de l'Afrique. La **convention franco-britannique du 14 juin 1898** délimita les zones d'influence de l'Angleterre et de la France en Afrique occidentale. Ici, **l'expansion française se heurta à deux empires musulmans chez les Toucouleurs**, celui d'Ahmadou, fils et successeur d'el-Hadj-Omar, et celui de Samori (Samory), encore plus solide et cohérent. **Les colonnes françaises luttèrent contre les**

---

<sup>1</sup> Henry Morton Stanley (1841-1904), né John Rowlands.

**royaumes noirs** de Behanzin-Gbedasse au Dahomey et de Rabah au Tchad ; la France créa de nouvelles colonies, Guinée en 1893, Dahomey (actuellement Bénin) en 1894, etc. Au total, **les possessions françaises se dilatèrent vers l'intérieur, à partir des secteurs côtiers**, les premiers délimités : **les colonies des autres puissances (Gold Coast et Nigeria, par exemple) ne formèrent plus que des enclaves, ce dont se ressent la carte actuelle de l'Afrique.**

#### 9°) La Côte française des Somalis

D'Obock — acheté en 1862, mais sans occupation effective sous le Second Empire — **la souveraineté française s'étendit** sur l'ensemble de la Côte française des Somalis, régions plus à l'Ouest en 1884, zone méridionale en 1888, année qui vit le début de la construction du **port de Djibouti**. Entre les deux dates la France avait installé à Obock un bain pour « les Arabes » de son empire. **En 1896, le territoire des Somalis fut constitué et la capitale installée à Djibouti**, deux ans après que la France eut obtenu de l'Éthiopie la concession de la **ligne de chemin de fer partant d'Addis-Abeba**.

#### 10°) Madagascar

**En deux phases (1885 et 1896) Madagascar devint française.**

« Depuis des décennies, la France et l'Angleterre se livrent à une lutte d'influence très vive à Madagascar. L'Angleterre soutient les efforts [commencés par Andrianampoinimerina à la fin du XVIIIe siècle et qui paraissent acheminer vers un État moderne] de la monarchie méridionale [de caste hova] pour unifier l'île ; la France s'y oppose car elle possède Sainte-Marie et Nossi-Bé et veut exercer un protectorat sur le nord-ouest de l'île, et elle soutient la résistance des populations aborigènes à la domination méridionale. La rivalité entre missionnaires méthodistes anglais et missionnaires catholiques français (jésuites, par exemple), exploitée par Londres et Paris, avive encore le conflit. » (Pierre Guillen, *L'expansion. 1881-1898*, Imprimerie nationale, 1985, 522 p.)

**La France était intéressée par la position stratégique de la grande île de l'océan Indien**, dont la population était très largement surestimée, mais cette conquête donna lieu à des discussions très amples, sur le principe (critiqué par l'extrême gauche) et sur les méthodes : protectorat ou annexion. **Ferry se montra beaucoup plus prudent que pour le Tonkin**. Il était de toute façon difficile de mener deux grandes expéditions militaires en même temps. Aussi, en 1883-1884, celle de Madagascar se limita-t-elle à l'occupation de Tamatave, Majunga et Diego-Suarez et elle se termina par un **très vague protectorat** (traité franco-malgache du 17 décembre 1885) sur le **royaume de la reine Ranaivalona III**, incapable de soutenir une lutte contre une grande puissance européenne. En 1887, la France établit son **protectorat sur les Comores** (transformées en colonie en 1912). Elle obtint quant à

Madagascar l'accord de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne en 1890 ; à partir de 1891, les « Réunionnais » et d'autres partisans de l'expansion reprirent leur campagne en faveur de la conquête.

**Le 22 janvier 1894, les députés français adoptèrent un ordre du jour unanime favorable à une intervention militaire ;** les Hovas proclamèrent en octobre la guerre sainte contre la France ; l'expédition française fut décidée en novembre de la même année. Elle permit l'occupation de Antananarivo (Tananarive) le 30 septembre 1895 et fit la conquête de l'île, en montrant des **divergences de vues ubuesques ou dramatiques entre ministères de la Guerre et de la Marine**. Elle fut **très coûteuse** : 5 000 morts (des fièvres, surtout) sur les 15 000 de l'expédition ! Un nouveau traité de protectorat fut signé le 1er octobre 1895 par la reine. **L'insurrection fut immédiate**, poussant la France à transformer de manière unilatérale et par la force le protectorat en annexion coloniale le 6 août 1896. **Joseph Gallieni (1849-1916), nommé gouverneur, aidé dans le sud par le colonel Lyautey, abolit la royauté et exila la reine en Algérie, fut rude avec les autorités hovas, conciliant avec la population, supprima l'esclavage et développa un système d'occupation méthodique et progressive (la « tache d'huile ») au cours de ses dix ans de séjour dans la grande île.**

### III. L'Indochine et les autres régions du globe

#### Carte Indochine 1870

#### 1°) La conquête de l'Annam et du Tonkin

En Indochine, la conquête de l'Annam et du Tonkin fut la grande affaire de **Jules Ferry**. Cambodge et Cochinchine étaient dominés par la France depuis le Second Empire, mais une **insurrection khmère** contre le protectorat français se produisit entre 1885 et 1887. À la suite d'explorations françaises, l'occupation de Hanoi en 1873 fut éphémère (mort de Francis Garnier). L'envoi en 1883 du commandant Rivière pour repousser les Pavillons noirs, irréguliers venus de Chine, se solda par le même résultat. Ferry obtint le vote de crédits le 20 mai. L'affaire prenait des dimensions énormes : **la France se trouva en guerre à la fois avec l'Annam et la Chine**. Elle envoya un corps expéditionnaire de près de 20 000 hommes (quand même moins qu'en Tunisie) et une flottille de près de 30 navires. Hué fut bombardée, **l'empire d'Annam reconnut le protectorat de la France (25 août 1883) et le Tonkin fut conquis (décembre 1883-juin 1884)**. Deux traités furent signés, celui de Hué (1884) avec l'Annam, le plaçant sous protectorat français, celui de Tianshan (Tien-Tsin) avec la Chine, qui abandonnait sa suzeraineté sur l'Annam.

#### 2°) Les autres questions

Mais la Chine n'appliqua pas ce dernier accord, ce qui provoqua une **véritable guerre franco-chinoise à partir de juin 1884** : débarquement à Taiwan (Formose), victoire navale de Fuzhou (Fou Tchéou), mais **échec de Lang Son** (mars 1885) au nord du Tonkin, mal interprété en métropole. L'opposition anticolonialiste (Clemenceau) profita de l'incident pour interpeller Ferry, qui, ne pouvant révéler les négociations en cours avec la Chine, démissionna. En fait, les émissaires de « Ferry-le-Tonkinois » obtinrent de la Chine l'acceptation des conditions françaises. Un deuxième traité de Tianshan (4 avril 1885) confirmait la renonciation de la Chine à l'Annam. D'autre part, **la France pénétra au Laos** (1887-1893), qu'elle transforma en protectorat, refoula progressivement les Siamois sur la rive droite du Mékong, signa un traité en 1893 avec **le Siam**, que la déclaration franco-britannique de 1896 transforma en un **état-tampon entre l'Indochine et la Birmanie, devenue colonie de la Couronne britannique en 1886**. La pacification de l'Indochine n'était pas absolue : en particulier, la piraterie était endémique.

### 3°) La France et le *break up of China*

La France continua à participer au *break up of China*. Elle profita de la situation internationale pour se faire céder à bail pour 99 ans le port de Guang-Zhouwan (**Kouang-Tchéou-Wan**), et s'assurer auprès de Pékin que les provinces limitrophes du Tonkin et l'île de Hainan ne seraient jamais aliénées (avril-mai 1898) : c'était se créer une **zone d'influence économique**, avec droit de construire des chemins de fer, d'exploiter les gisements miniers, et une préférence dans le lancement des emprunts. La France arracha encore à la Chine différents privilèges culturels.

### 4°) L'Océanie

En Océanie, la France établit son protectorat sur les îles Gambier en 1871 et **écrasa la révolte *kanak* (canaque) de 1878 en Nouvelle-Calédonie**. Celle-ci avait été provoquée par la dévastation des plantations par les Français, le refoulement des indigènes dans les vallées ingrates de l'intérieur, l'invasion du bétail des colons dans les cultures, les réquisitions abusives de main-d'œuvre (mal payée ou pas payée du tout), l'enlèvement de femmes, la destruction de cimetières, avec envoi en France d'objets trouvés dans les tombes. Les 25 et 26 juin 1878, quelques tribus kanak se soulevèrent. Il y eut environ 180 morts chez les Européens, 1 200 chez les Mélanésiens ; à quelques exceptions près (Louise Michel), les anciens Communards déportés, loin de soutenir la cause kanak, se joignirent à l'armée pour l'écraser ! **La France procéda à l'annexion de Tahiti en 1880, s'empara de Wallis (1886) et Futuna (1887) et régla avec la Grande-Bretagne**

de manière pragmatique en 1887 la question des Nouvelles-Hébrides par un *condominium*. La question fut tranchée en principe par l'accord bilatéral de 1904, avec convention bilatérale du 20 octobre 1906 qui remplace l'adm. milit. par deux hauts commissaires résidents >>> régime fort original. Deviendra la République du Vanuatu en 1980, à l'indépendance.

#### 5°) En Amérique

En Amérique, la France acheta l'île de Saint-Barthélémy (Antilles) à la Suède en 1877 ; les frontières litigieuses de la **Guyane** furent définies par l'arbitrage d'un tiers en 1891 (vis-à-vis de la Guyane hollandaise) et en 1900 (vis-à-vis du Brésil).

□ accord franco-anglais 1904 règle sort des pêcheries de Terre-Neuve (St Pierre-et-Miquelon)

### IV. L'organisation et la mise en valeur de l'empire colonial français

#### 1°) Organisation

La haute direction de cet ensemble colonial, vaste et peuplé, fut partagée entre plusieurs ministères, comme dans beaucoup d'autres pays : celui de la **Marine**, qui jouait de la tradition et des moyens, celui des **Colonies**, qui fut créé formellement et logiquement en **1894**, mais déjà institué en fait par Gambetta lors de son « grand ministère » en **1881** sous la forme d'un sous-secrétariat d'État, théoriquement rattaché au Commerce ou à la Marine, mais en réalité indépendant. **Les départements algériens dépendaient du ministère de l'Intérieur et le quai d'Orsay était en charge des protectorats importants**, pour l'heure peu nombreux. La question de la possibilité de la création d'un ministère unique fut reprise de temps à autre.

En outre, une **École coloniale** fonctionnait depuis le 22 novembre 1889 dans le but de former des magistrats et des fonctionnaires, mais son recrutement n'était pas encore tel qu'elle puisse pourvoir à tous les postes ouverts. Elle restait d'ailleurs peu prestigieuse et mal connue. Enfin, une multiplicité de textes régla le sort des différentes colonies. Une **grande hétérogénéité des types d'administration** en résulta, d'autant plus que, dans le détail, il fallait tenir compte de l'existence en Algérie des « communes mixtes », plus ou moins adaptées au droit indigène, et des « territoires du Sud », militaires, ainsi que d'un « Conseil de gouvernement ». Dans les colonies *stricto sensu* on trouvait quelques éléments représentatifs, évidemment remplis d'Européens, mais avec des organisations variables : Conseil colonial, Conseil de gouvernement, Conseil privé, assemblée consultative. **Une**



partie des colonies d'Afrique fut réunie en une Afrique occidentale française (AOF) en 1895. Celles d'Indochine formèrent en 1887 une Indochine française (ou Fédération indochinoise), mais elle n'intégra le Laos qu'en 1896, et les services généraux seront organisés seulement en 1897 et 1898. Un troisième Gouvernement général regroupa Madagascar, Mayotte et les Comores. Il subsista dans les protectorats les souverains locaux et historiques.

**Il faut ajouter que dans les « vieilles colonies » tous les habitants étaient citoyens français de plein exercice.** Dans les débuts de la Troisième République, une série de décrets (1878-1885) instaurèrent le régime civil dans ces territoires restés jusque-là des fiefs de la Marine et la France mena une politique d'assimilation. **Les très anciennes communes sénégalaises, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion et les comptoirs de l'« Inde française »** élurent conseils et parlementaires, et les lois métropolitaines leur furent applicables. La réalité n'était en fait pas simple car les lois bénéficiaient d'adaptations, la Cochinchine de députés, et la Guyane et le Sénégal n'avaient pas de sénateurs...

**Les débats furent constants entre association ou assimilation.** L'Algérie fut dans les débuts de la IIIe République assimilée à la métropole, « erreur fondamentale » selon Jules Ferry. C'était une réaction contre la politique impériale du « royaume arabe », la récompense de la bravoure de l'armée d'Afrique en 1870-1871, la suite logique de l'hostilité au pouvoir militaire ; c'était témoigner à la fois d'un **état d'esprit « jacobin »** et d'une croyance dans les vertus de la démocratie républicaine. La France procéda en Algérie à une assimilation simple (avec de multiples textes) en 1870-1871 ; puis fut institué le système des « **rattachements** » (1881) : chacune des administrations algériennes était rattachée au ministère métropolitain correspondant. Le système éparpillait donc les responsabilités entre sept ou huit ministères parisiens. Une réforme capitale (le « **dé-rattachement** ») **détachera en 1896** une bonne partie des services civils des ministères parisiens en les plaçant sous l'autorité du gouverneur. Mais il y aura toujours au ministère de l'Intérieur un service chargé de centraliser toutes les affaires algériennes...

**D'une manière générale, on a de toute façon longtemps hésité pour l'empire colonial entre l'assimilation — centralisation, gouvernement direct par la France, utilisation des lois françaises — et l'association — maintien des autorités et coutumes traditionnelles, adaptation de la législation métropolitaine —, sans homogénéité dans la solution.** La première réponse correspondait à l'héritage de la Révolution française et au messianisme moralisant et scientifique du colonisateur, sous-estimant à l'évidence les obstacles ; des psychologues insistaient au contraire

sur l'impossibilité d'assimiler des races différentes, d'autres faisaient valoir le coût énorme de l'assimilation.

**L'efficacité d'une telle administration n'est en réalité pas grande**, même si l'éloignement vis-à-vis de Paris impose avec bon sens de donner beaucoup d'initiative à la colonie, et de régulariser et accepter après coup : les hauts fonctionnaires sont **de passage**, les meilleurs administrateurs préfèrent la métropole, ou limitent leurs vœux aux grandes villes des colonies, les distances laissent le champ libre au manque de caractère, à la corruption, à l'aveuglement et à la médiocrité dans les postes « de brousse ». Le tableau n'échappe pas à l'opinion éclairée, en métropole et outre-mer. **Une certaine scolarisation** est entreprise, mais ici comme en métropole l'État républicain est un tard venu, après l'école coranique des pays musulmans et l'école missionnaire ; de plus, son effort fut très mesuré : la proportion d'enfants scolarisés ne dépassera pas un dixième dans aucun territoire colonial en 1914, ce qui est en totale contradiction avec à la fois la politique d'assimilation et celle d'association. Enfin, il faut tenir compte de la **loi sur la relégation du 27 mai 1885 pour les récidivistes**, ce qui entraîne des déportations en Guyane et en Nouvelle-Calédonie (jusqu'en 1894) : c'est la « guillotine sèche » dénoncée par Victor Hugo.

**La doctrine de l'association est systématisée par Jules Harmand** (1845-1921), haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères en 1910 en préconisant « la plus grande somme d'indépendance administrative, économique et financière qui soit compatible avec la plus grande dépendance politique possible »<sup>1</sup>. Localement et avec empirisme, **c'est l'« administration directe » (française) qui domine au début de la Belle Époque**, quoiqu'il subsiste ici ou là des institutions antérieures. Dans le domaine commercial, le principe de l'assimilation douanière est définitivement rétabli en 1892. L'efficacité d'une telle administration n'est pas grande, même si l'éloignement vis-à-vis de Paris impose avec bon sens de donner beaucoup d'initiative à la colonie et de régulariser et accepter après coup : les hauts fonctionnaires sont de passage, les meilleurs administrateurs préfèrent la métropole ou limitent leurs vœux aux grandes villes des colonies, les distances laissent le champ libre au manque de caractère, à la corruption, à l'aveuglement et à la médiocrité dans les postes « de brousse ». Le tableau n'échappe pas à l'opinion éclairée en métropole et outre-mer.

---

<sup>1</sup> Voir G.Salkin, *Le triple destin de Jules Harmand, médecin, explorateur, diplomate*, Economica, 1992, 129 p., son médiocre démarquage dans la notice bio-bibliographique de Julie d'Andurain, *Colonialisme ou impérialisme ? Le parti colonial en pensée et en action*, L'échelle, Zellige, 2017, 448 p., pp. 23-33, et N.Broc, *Dictionnaire illustré des explorateurs français du XIXe siècle*, CTHS, 1988-1999, 4 vol.

## 2°) Mise en valeur

En termes de mise en valeur, **les différences sont encore plus considérables entre les différents ensembles de colonies. L'Indochine est de loin celui qui l'emporte par la richesse et la population** : une douzaine de millions d'habitants cultivent le riz et pêchent, mais les indigènes sont appauvris et les cinq territoires indochinois sont dominés par une **Banque de l'Indochine** fondée en 1875 <sup>(1)</sup>. La création en 1908 des Sociétés indigènes de prévoyance et de secours (comme en Algérie) n'atténuera qu'à peine le fléau, car elles profiteront surtout aux gros propriétaires terriens. L'insertion dans l'économie capitaliste a signifié le progrès de la riziculture d'exportation (la surface globale consacrée au riz a doublé entre 1880 et 1900), la concession de vastes étendues aux Européens et l'exacerbation des inégalités sociales parmi les indigènes, d'autant plus que sont apparus tant des négociants que des ouvriers. **Le poids de l'usure se double de celui de l'impôt** : impôt direct, impôts sur le sel, l'alcool et l'opium. Les investissements publics et privés, qui ont beaucoup augmenté depuis la nomination de Paul Doumer (1857-1932) <sup>2</sup> en 1897 au poste de Gouverneur général — réseau routier et ferroviaire, équipement portuaire, mines — n'empêchent pas les exportations d'être moins fortes que les importations.

**Les colonies françaises d'Afrique sont largement dominées par l'agriculture vivrière traditionnelle**, souvent itinérante (et sur brûlis), mais de très vastes **concessions** de plusieurs millions d'hectares ont été accordées depuis 1893. Leur rendement économique est très médiocre et elles se sont signalées par des abus graves : travail forcé, otages, mortalité élevée et stérilisation de sols. Comme en Indochine, la pression fiscale est forte et le commerce extérieur déficitaire. La paysannerie africaine a souffert de l'irruption de l'économie capitaliste monétaire : l'agriculture vivrière est d'ores et déjà en recul ; un servage de fait est très important en Afrique occidentale, tandis que se manifeste l'essor des *dioula*, les commerçants.

La colonisation de **Madagascar**, grande île gouvernée jusqu'en 1905 par Joseph Gallieni (1849-1916), met l'accent sur les **vastes concessions** aux Européens, de 100 000 hectares et davantage, les produits tropicaux, les mines et la pression fiscale, alors que baisse le prix des produits agricoles. C'est une certaine ressemblance avec la colonisation indochinoise, mais la balance commerciale est ici positive et l'assimilation prévaut depuis le départ de Gallieni.

---

<sup>1</sup> Yasuo Gonjo, *Banque coloniale ou banque d'affaires. La Banque de l'Indochine sous la Troisième République*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, 429 p.

<sup>2</sup> Notice par Nicolas Roussellier dans J.-Fr. Sirinelli dir., *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, PUF, 1995, 1 068 p., réédition, 2003, coll. « Quadrige », 1 254 p., pp. 372-373.

L'Algérie est le seul territoire qui ressortisse à la catégorie de la colonisation de peuplement et non d'exploitation : un demi-million d'Européens l'habitent, dont une bonne partie sont des citadins et non ces propriétaires terriens qui ont mis en valeur les céréales, les cultures maraîchères et la vigne, depuis les temps du phylloxéra en France. Le commerce extérieur est entièrement assuré par des bateaux français et il n'y a pas de droits de douane entre la métropole et l'Algérie. En conséquence, celle-ci subit le **contrecoup de toutes les crises et de tous les ralentissements économiques français** ; second grave problème, les paysans ont une situation démographique et administrative telle que leurs terres sont de moins en moins productives. Les **Sociétés indigènes de prévoyance** (S.I.P.) créées en 1893 ne résolvent guère la question. Le 26 avril 1901 éclate l'insurrection de Margueritte (Aïn Torki), qui dure jusqu'au 1er mai et se solde par un procès à Montpellier en 1903 (27 condamnations, au maximum à perpétuité). En Tunisie, la colonisation a commencé dès avant 1881, elle revêt une forme rurale — les colons français possèdent un demi-million d'hectares — , bancaire et minière, mais ici les Italiens (en 1900 : 11 000) sont très largement majoritaires parmi les Européens.

Les résultats de la mise en valeur ne sont guère impressionnants au total ; c'est que l'empire colonial a peu attiré les capitaux français, ne recevant pas même dix francs sur cent que les Français placent hors des frontières. Mais, en sens inverse, il faut savoir que les colonies coûtent peu au contribuable métropolitain et qu'elles représentent un partenaire essentiel — le troisième — et en progrès constant du commerce international de la France : voici la double conséquence de la pression fiscale et du « monopole du pavillon ». En outre, les efforts métropolitains se sont portés dans trois autres directions. Une **action sanitaire** a été menée par les médecins coloniaux et les cinq Instituts Pasteur des colonies ; elle n'est pas négligeable, quoique l'imagerie l'ait complaisamment exagérée. Les gouvernements anticléricaux du début de la Belle Époque n'ont pas entravé l'**action religieuse**, menée par des ordres missionnaires spécialisés, et dont au niveau des conversions les résultats ne sont importants qu'en Cochinchine et au Tonkin. Une **certaine scolarisation** est entreprise, mais ici comme en métropole l'État républicain est un tard venu, après l'école coranique des pays musulmans et l'école missionnaire ; de plus son effort a été très mesuré : la proportion d'enfants scolarisés ne dépassera un dixième dans aucun territoire colonial en 1914, ce qui est en totale contradiction avec à la fois la politique d'assimilation et celle d'association. Pour encourager la démographie « blanche » aux colonies une **Société française d'émigration féminine**, inspirée de ce qui se faisait outre-Manche est créée par Joseph Chailley-Bert (1854-1928), le secrétaire général de l'Union

coloniale française, en 1897. Elle est **clairement conçue comme une sorte d'agence matrimoniale, destinée à procurer une situation avouable et un époux légitime à des « jeunes filles » de métropole**. C'est donc non seulement contribuer à peupler les colonies françaises mais aussi purger la métropole de femmes « en trop » et d'inquiétante « qualité ».

## V. Le bilan colonial en 1914

### Carte 1914

#### 1°) Un empire d'exploitation

□ une **tache rose** sur le planisphère, dans toutes les écoles. Et une tache vaste, *cf.* Clémentel, nouveau min. des Colo. en 1905 : "Les colonies... Je ne savais pas qu'il y en eût tant." !

□ **principe de l'assimilation douanière** définitivement rétabli en 1892, mais des campagnes pendant la Belle Époque pour la personnalité douanière des colonies, c'est-à-dire un régime douanier spécial à chaque colo.

□ **principe de l'autonomie financière consacré par la loi du 13 avril 1900** :

- "Toutes les dépenses civiles et de la gendarmerie sont supportées en principe par les budgets des colonies..." (principe étendu à l'Alg. par loi du 19 décembre 1900 : c'est le dernier texte important concernant l'Alg. >>> 2e Guerre mondiale).

- idée que les colo. doivent coûter le - cher possible, avec obsession de Clemenceau de faire descendre le budget des colo. au-dessous de 100 millions de F (budget total = 5 milliards de F en 1914). Se maintient autour de 100 MF >>> 1914

□ nombre total de **Français aux colo.**, naturalisés compris, est de 700 000 seulement, dont près de 500 000 en Alg. La **loi du 26 juin 1889**, qui déclare que tout individu né en France d'un étranger est Français (sauf déclaration contraire de sa part) est **applicable en Algérie**, où elle produit des effets rapides (nombre des étrangers y diminue rapidement)

#### 2°) Les causes coloniales des tensions internationales (aperçu)

□ La très grande raréfaction des territoires considérés par les Européens comme *res nullius*, comme vacants, a provoqué une aggravation des rivalités coloniales dans la phase ultime de la **"course au clocher"**. Elle est aussi à l'origine de la conquête de zones d'influence économique dans les grands états qui apparaissent, comme l'empire turc ou la Chine, impossibles à coloniser de manière classique.

□ En l'espèce, au départ est l'individu ou la société, mais **l'État s'est mis à accorder son appui aux groupements d'intérêts économiques**, protégeant des ressortissants ou des biens, obtenant des traités de commerce ou des contrats de concession,

autorisant des emprunts et contrôlant des remboursements, ce qui bien sûr facilite les placements de capitaux.

- Cet appui est spontané parfois, sollicité ou même imposé dans d'autres cas. Les investissements hors des frontières nationales sont très importants, les Britanniques possèdent des valeurs minières en Chine (charbon), en Bolivie (étain), le nom de Royal Dutch Shell signifie que Britanniques et Néerlandais contrôlent ensemble le pétrole des Indes néerlandaises (Indonésie).
- Si la colonisation classique se stabilise parce que les territoires vacants se font rares, le monde s'installe dans une forme économique d'impérialisme.
- Celle-ci, qui se soucie peu des limites usuelles entre colonisation et politique étrangère, a désormais une grande importance et est mue par des groupes de pression.
- Les conséquences globales sont capitales : les rivalités avec les pays étrangers peuvent en être directement issues, car **on passe facilement du heurt entre intérêts privés aux conflits entre états.**

□ **Les contemporains voyaient-ils ces facteurs économiques et coloniaux comme causes de guerre possible ?**

- Ils sentaient bien entendu que la prospérité économique était hypothéquée par le risque de guerre générale, ils voyaient des rivalités, et notamment la rivalité anglo-allemande, sensible pour tous les peuples européens ainsi que pour l'américain, mais nombreux étaient ceux qui affirmaient que la solidarité économique et financière impliquait la paix.
- Autrement (ou plus précisément) dit que la "modernité" de la situation économique était gage de disparition de la guerre. D'ailleurs, la réalité historique depuis 1870, c'est-à-dire l'absence de grand conflit sur le sol européen, pouvait passer pour une véritable preuve, d'autant plus que la conjoncture économique s'était retournée en 1896, repassant à l'expansion (phase "A").
- Enfin, des publicistes condamnaient pour des raisons économiques le principe même de la guerre, par essence gaspillage et par voie de modernisme absurdité : tous commerçant avec tous, si deux pays rivaux se font la guerre, le vainqueur élimine du même coup un client de son propre commerce extérieur, et il se condamne à le relever s'il ne veut pas obérer sa propre économie ! Mais un tel raisonnement envisageait avant tout la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

### 3°) L'armée coloniale

□ **le recrutement militaire des Algériens musulmans :**

- longtemps basé sur syst. **engagement volontaire** : zouaves, tirailleurs alg. ("turcos"), engagés dans g. Crimée déjà, puis en Italie

- conscription envisagée dès années 1880, établie seulement en 1912 :
- \* trois ans de service (et non deux)
- \* mais faible nombre conscrits (2 000 en 1912, 5 000 en 1913)
- **le recrutement en Afrique subsaharienne :**
- **tirailleurs sénégalais** dès Second Empire
- mythe de *La Force noire* (Mangin, 1910)
- **dans autres colo. :**
- habitants des vieilles colo. dispensés de tout service milit. >>> lois 1905 et 1913, qui leur sont appliquées
- ailleurs, pas de recrutement avant première Guerre mondiale